



PICARDIE NATURE

Amiens, le 22 avril 2015

Madame Nicole KLEIN  
Préfète de la Région Picardie  
cabinet du Préfet  
51 rue de la République  
80020 Amiens cedex 9

lettre recommandée avec AR

**objet** : demande d'extension du troupeau de la ferme industrielle  
de la SCEA Côte de la justice

Madame la préfète,

Nous avons l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la situation suivante.

Lors de l'enquête publique organisée en 2011 relative à la demande d'exploiter un élevage de 1000 vaches laitières présentée par la SCEA Côte de la justice, notre association avait soulevé l'insuffisance de l'étude d'impact.

En effet celle-ci n'a pas apporté les éléments d'informations que les citoyens sont en droit d'attendre pour un projet d'une telle envergure :

- rien sur l'impact d'une telle installation sur la filière agricole locale
- rien sur l'impact en terme de maintien des prairies permanentes avec de telles installations, surfaces enherbées pourtant recommandées par les Agences de l'eau pour atteindre l'objectif de bonne qualité des eaux.
- Un trafic routier généré par l'exploitation visiblement sous évalué
- l'absence de bilan carbone **qui n'empêchera pas le rédacteur de l'avis de l'autorité environnementale de conclure** : « *Au total donc, ce dossier a des effets positifs sur l'environnement en terme de réduction de gaz à effet de serre et de diminution de consommation d'énergie fossile* » Sic !

Globalement, sur le plan environnemental, c'est une contre-performance :

- une exploitation très peu en lien avec son milieu
- des animaux en « zéro pâturage », loin des meilleures conditions du bien-être animal
- l'exploitation aura recours à une importation massive d'aliments du bétail, notamment du soja OGM et aggravera manifestement la pollution de l'eau par



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

les nitrates.

Sur le plan sanitaire, les demandes d'informations formulées par les associations lors de la première réunion de la commission de suivi de site sont restées sans réponse :

- rien sur le nombre d'animaux morts depuis septembre 2014, date de l'arrivée des vaches à l'usine
- pas d'information précise sur les maladies soignées : de catastrophique, la situation se serait améliorée ces derniers temps avec moins de mammites et boiteries.
- Rien sur les quantités de médicaments utilisés, antibiotiques et autres.

Au cours de cette réunion, Il a été confirmé que l'eau donnée aux vaches n'était pas potable, ce qui représente un risque indéniable pour la population qui n'a plus le droit, à un accès direct à la nappe phréatique depuis 2004 pour cause de pollution aux herbicides (Atrazine) . L'association Novissen a demandé une analyse par 3 laboratoires indépendants : l'analyse a été refusée par le promoteur Michel Ramery.

Même opacité concernant la nourriture donnée aux vaches. Rien sur l'origine et la composition qui sont déterminantes là encore pour la qualité du lait. Les recherches de l'INRA montrent que le lait industriel est riche en oméga 6 et en acide palmitique . Ce déséquilibre du rapport oméga 3 / oméga 6 contribue à l'épidémie d'obésité qui touche les pays industrialisés.

Rien non plus sur le bilan carbone de l'usine avec une part de la nourriture qui viendrait de Belgique, des camions de lait partant au sud de Caen, aggravant ainsi un bilan déjà largement négatif.

C'est dans ce contexte inquiétant qu'une demande d'extension du troupeau à 880 vaches laitières a été faite par l'entrepreneur Ramery alors que l'achèvement des travaux pour 500 vaches n'est pas réalisé, que l'arrêté modificatif du méthaniseur limité à 0,6MW n'est pas paru, que les décisions du Tribunal Administratif d'Amiens sur le fond des dossiers ne sont pas encore rendues et que la Cour de Justice Européenne de Bruxelles n'a pas encore donné son avis.

Pour ces raisons, nous estimons qu'une autorisation d'exploitation d'un troupeau de 880 vaches serait inadaptée et pour le moins prématurée.

Nous vous demandons donc de ne pas donner de suite favorable à cette demande d'extension.

Confiant dans l'intérêt que vous portez au développement durable de nos territoires, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de notre haute considération.

Le Président  
Patrick THIERY

